



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2017 – 20 h 00 – (convocation du 7 Avril 2017)

.....  
**PRESENTS** : Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POU GALAN, Madame Pierrette QUEROL, Monsieur Régis FONTES, adjoints au Maire, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Monsieur Serge FALIP, Madame Hélène BEDOS, Madame Colette BRUNEAU, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Madame Jeannine CASTELLANI, Madame Martine MOULY-CHARLES, Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance** : Christine POU GALAN

**Absents** :

Madame Sandrine GALTIER (excusée) donne pouvoir à Madame Hélène BEDOS.  
Madame Karine SAUVAGNAC (excusée) donne pouvoir à Monsieur Gaëtan DESCAMPS.  
Monsieur Thierry BERNARD (excusé) donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis LAFAURIE.  
Monsieur Richard VERLAGUET (excusé) donne pouvoir à Madame Jeannine CASTELLANI.

**QUESTION 1 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE**

Madame Pierrette QUEROL présente à l'Assemblée Délibérante, le Budget Primitif 2017 Commune, équilibré en ordre et en réel, en dépenses et en recettes à :

- 1 820 041.15 € en section de fonctionnement
- 1 134 383.51 € en section d'investissement

Le vote se fait par chapitre et par section.

Section de Fonctionnement

- 011 charges à caractère général : 505 960 €
- 012 charges de personnel : 651 300 €
- 014 atténuations de produits : 14 000 €
- 65 Autres charges de gestion courante : 138 000 €
- 66 Charges financières : 18 500 €
- 67 Charges exceptionnelles : 72 000 €
- 022 Dépenses imprévues : 90 000 €
- 023 Virement à la section d'investissement : 325 281.15 €
- 042 Opérations d'ordre entre sections : 5 000 €

## Section d'Investissement

- 20 Immobilisations incorporelles : 7 000 €
- 21 Immobilisations corporelles : 680 781.15 €
- 16 Remboursement d'emprunts : 35 000 €
- 020 Dépenses imprévues : 70 000 €
- 040 Opérations d'ordre entre sections : 28 000 €
- 041 Opérations Patrimoniales : 50 000 €
- 001 Solde d'exécution négatif reporté : 263 602.36 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de voter le Budget Primitif 2017 Commune.

**Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0**

## **QUESTION 2 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 EAU-ASSAINISSEMENT**

Madame Pierrette QUEROL présente à l'Assemblée Délibérante, le Budget Primitif 2017 Eau-Assainissement, équilibré en ordre et en réel, en dépenses et en recettes à :

- 513 811.90 € en section d'exploitation
- 224 410 € en section d'investissement

Le vote se fait par chapitre et par section.

## Section d'Exploitation

- 011 charges à caractère général : 120 311.90 €
- 012 charges de personnel et frais assimilés : 20 000 €
- 014 atténuations de produits : 37 000 €
- 65 Autres charges de gestion courante : 254 000 €
- 66 Charges financières : 13 500 €
- 67 Charges exceptionnelles : 8 000 €
- 042 Opérations d'ordre entre sections : 61 000 €

## Section d'Investissement

- 21 Immobilisations corporelles : 99 089.40 €
- 16 Remboursement d'emprunts : 11 200 €
- 040 Opérations d'ordre entre sections : 27 922.50 €
- 001 Solde d'exécution négatif reporté : 86 198.10 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de voter le Budget Primitif 2017 Eau-Assainissement.

**Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0**

### **QUESTION 3 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017**

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO présente à l'Assemblée Délibérante l'Etat 1259 relatif à la fiscalité locale transmis par l'Administration des Impôts.

Cet état fait apparaître un produit à taux constant de 596 171 € pour la Taxe d'Habitation, la Taxe foncière (bâti) et la Taxe foncière (non bâti), selon les taux 2016, appliqués aux bases prévisionnelles 2017 :

- TH : 16.76 %
- TFB : 28.67 %
- TFNB : 133.96 %

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de maintenir les mêmes taux d'imposition que l'année précédente.

**Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0**

### **QUESTION 4 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET COMMUNE VERS LE BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT**

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que pour solder le besoin de financement lié à la station d'épuration, il convient de verser une subvention exceptionnelle au Budget Eau-Assainissement. Une subvention exceptionnelle de 70 000 € est donc versée du Budget Commune vers le Budget Eau-Assainissement pour le financement de la station d'épuration.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'autoriser le versement de la subvention exceptionnelle.

**Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0**

### **QUESTION 5 : CONVENTION RELATIVE AU PARTAGE DES DONNEES « ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC » AVEC LE SDIS 34**

Monsieur Régis FONTES informe l'Assemblée Délibérante que depuis 2008, le SDIS 34 s'est doté d'un progiciel adapté pour la gestion des Etablissements recevant du public (ERP), auprès de la société SIS-Prévention.

Certaines données de cette base, peuvent être partagées avec les collectivités territoriales, sur la base d'une convention.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de l'autoriser à signer la convention relative au partage des données ERP avec le SDIS.

**Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0**

